



Paris, le 30 juillet 2014

COMMUNIQUE

Le Groupe CANAL+ prend acte des mesures conservatoires décidées par l'Autorité de la concurrence concernant la diffusion du Top 14.

Il tient à souligner que ces mesures ne remettent pas en cause la diffusion du Top 14 sur les chaînes du Groupe CANAL+ pour la saison 2014/2015.

En ce qui concerne les mesures relatives aux saisons ultérieures, le Groupe CANAL+ tient à exprimer son profond désaccord et annonce son intention de saisir la Cour d'appel de Paris d'un recours contre ces mesures.

Direction de la Communication

Laurence Gallot 01 71 35 02 22

Antoine Banet-Rivet 01 71 35 00 26